Aix*Marseille université

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/12/17 -01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 décembre 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu *le Code de l'Education,*
Vu *le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,*

DÉCIDE :

OBJET : Budget de l'Université pour l'année 2014

Article 1 - Budget agrégé de l'Etablissement pour l'année 2014
Le conseil d'administration approuve le budget agrégé de l'Etablissement pour l'année 2014, détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 26 annexé à la présente délibération.
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Article 2 - Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des dépenses par destination et par masse
Le conseil d'administration approuve la présentation des dépenses par destination et par masse du budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement, détaillée dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 27 annexé à la présente délibération.
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Article 3 - Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des ressources par origine
Le conseil d'administration approuve la présentation des ressources par origine du budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement, détaillée dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 28 annexé à la présente délibération.
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Article 4 - EPRD 2014 : Fondation Universitaire AMU
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 de la Fondation Universitaire AMU, détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 29 annexé à la présente délibération..
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Article 5 - EPRD 2014 : Fondation IMERA
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 de la Fondation IMERA, détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 30 annexé à la présente délibération.
Cette délibération est adoptée par 29 voix pour et 1 abstention.

Article 6 - EPRD 2014 : Fondation A*MIDEX
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 de la Fondation A*MIDEX, détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 31 annexé à la présente délibération.
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

Aix*Marseille université

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Article 7 - EPRD 2014 : Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 de l'Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive (IECJ), détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 32 annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Article 8 - EPRD 2014 : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (MPPS), détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 33 annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Article 9 - EPRD 2014 : Coordination Nationale pour la Formation en Microélectronique
Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2014 de la Coordination Nationale pour la Formation en Microélectronique (CNFM), détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 34 annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Article 10 - Plafonds d'emplois
Rappel du plafond Masse salariale globale : 568,7 M€
Le conseil d'administration approuve les plafonds d'emplois suivants :
Plafond d'emploi GLOBAL : 7 971 ETPT
Plafond d'emplois Etat : 6 726 ETPT
Plafond d'emploi Ressources propres : 1245 ETPT

Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Article 11 – Plan Pluriannuel d'Investissement
Le conseil d'administration approuve le plan pluriannuel d'investissement de l'Université d'Aix-Marseille, détaillé dans le document 2 annexé à la présente délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Article 12 - Budget Propre Intégré IUT
Le conseil d'administration approuve le Budget Propre Intégré de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille, détaillé dans le document 1 « Budget 2014 – Présentation au CA du 17/12/2013 » page 37 annexé à la présente délibération

Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 6 voix contre.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents : 17
Représentés : 13

Fait à Marseille, le 17 décembre 2013

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36